



N° 53 - JANVIER 2021

SOMMAIRE

- ✓ Edito : p.1-2
- ✓ Présentation du personnel communal : p.3-5
- ✓ Mise en service des nouveaux locaux - maison des associations et maison Favin : p.6-7
- ✓ L'eau de la commune : p.8
- ✓ Ecole : p.9-11
- ✓ Associations : p.12
- ✓ Communication : p.12
- ✓ Infos diverses : p.13
- ✓ Infos pratiques : p.14-15



Directeur de la publication et
Responsable de la rédaction
Marianne JOLY

EDITO

Garder confiance

Entourée du Conseil Municipal et du personnel communal, je souhaite à tous et chacun mes vœux les plus sincères de santé pour vous et vos proches, afin que 2021 soit une année propice à vos souhaits.

C'est en continuant de respecter ses proches et les consignes sanitaires, en attendant la vaccination pour une protection individuelle et collective, que nous pourrons tous ensemble vaincre la pandémie qui fait de 2020 une année si particulière. D'autres faits divers nationaux et internationaux qui ont fait l'actualité nous ont rappelé qu'il nous fallait plus que jamais, pour le vivre ensemble, garder à l'esprit l'éloge de la raison chère à Voltaire, philosophe des Lumières.

A la lecture du bulletin, nous irons à la rencontre des agents municipaux, trait d'union entre les élus et vous. Je salue leur travail. Ils ont su s'adapter au renforcement du protocole sanitaire. Merci aux personnels de l'école qui accompagnent les enfants aux côtés des enseignants. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et leur implication.

Garder et renforcer le lien entre la mairie et les administrés

Pour votre information, je vous rends destinataires de la Charte déontologique de l' élu local qui a été remise le jour de la mise en place du Conseil Municipal et qui l'engage à un certain nombre de règles de comportement et de fonctionnement à observer dans des situations concrètes de la vie d' élu pour le bien commun.

Que cette nouvelle année commence sous un signe de renouveau et d'apaisement et nous apporte la possibilité de tirer avec humilité des leçons de notre vulnérabilité en remettant en question notre façon de vivre, de renouer avec notre liberté afin qu'elle soit à nouveau riche de liens sociaux.

Aussi, dans un souci de modernisation des moyens de communication, d'information rapide et de lien social entre la mairie et les administrés, vous êtes invités à télécharger gratuitement sur votre portable, tablette ainsi que sur votre PC l'application PanneauPocket, sorte de panneau d'affichage en version de poche, destinée à vous prévenir, alerter et informer en temps réel sur l'actualité et les événements importants concernant la commune. L'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle. Elle vient en complément du site internet qui sera actif dans les prochains mois.

Garder le cap et croire en l'avenir

Enfin, le contexte compliqué que nous traversons actuellement ne fait en aucun cas oublier les engagements de campagne. Il n'a pas entamé la détermination des élus qui travaillent à mes côtés à mettre en place, avec lucidité, de nouveaux projets d'investissement en cours d'étude, en gardant bien à l'esprit qu'il est important de ménager les finances communales. En effet, la fiscalité locale devient le seul levier financier dont disposent les collectivités locales pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation de leurs besoins et maintenir leur budget.

Pour certains projets, dans le même esprit constructif que pour la réalisation du renforcement de la sécurité sur les voies départementales traversant la commune, j'envisage de renforcer l'esprit de responsabilité en proposant de recueillir la réflexion et l'avis de certains d'entre vous par le biais d'invitation à des commissions ou à des réunions informelles.

Dans un prochain bulletin d'information, vous recevrez l'évolution de nos premières actions.

Je reste à votre écoute.

Avec toute ma sympathie,
Marianne Joly

Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

« Art. L. 1111-1-1.-Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

« Charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le fonctionnement de la commune est, à ce jour, assuré par 8 agents au quotidien. Vous trouverez ci-après une description de leur travail.

Service administratif

Maryline BESNARD,
Adjoint administratif principal



Missions principales : Affaires générales, Etat civil, Population, Cantine / Garderie, Elections, Réunions du Conseil Municipal

Swannle SIMETTE,
Adjoint administratif



Missions principales : Affaires générales, Ressources humaines, Payes, Comptabilité, Budgets, Réunions du Conseil Municipal

Le secrétariat de mairie met en œuvre, sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale.

Il est en charge du bon fonctionnement de la commune et assure le lien entre les élus, la population et l'administration.

Dans les petites communes, le secrétariat de mairie œuvre dans des domaines d'activité très variés :

- Assistance et conseils aux élus
- Élaboration des documents administratifs
- Elaboration des documents comptables et budgétaires
- Rédaction des délibérations du conseil municipal et arrêtés du maire
- Gestion de l'Etat-Civil
- Gestion de l'urbanisme
- Gestion des affaires générales
- Organisation des élections et du recensement
- Accueil et renseignement de la population
- Gestion des équipements municipaux (cimetière, salles municipales)

Service technique

Bruno NOËL,
Adjoint technique



Missions principales :

- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité.
- Entretien des espaces verts de la collectivité.
- Maintenir en état de fonctionnement et réaliser des opérations de première maintenance sur les bâtiments et la voirie
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.

Christian FOURNAISE,
Adjoint technique



Missions principales :

- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité.
- Entretien des espaces verts de la collectivité.

Anne Marie DIAZ Y PELAEZ,
Adjoint technique



« Je suis vendeuse au dépôt de pain »

Service scolaire et périscolaire

Laetitia BARRE,
A.T.S.E.M. *



« Je suis un soutien pour l'enseignant(e) et pour l'enfant. J'assiste l'adulte, pour l'accueil, l'hygiène des élèves ainsi que dans les activités tout au long de la journée.

Je suis aussi un repère pour eux à travers leur journée. J'assure leur sécurité morale, je les écoute, les rassure, et les reconforte.

J'ai également un rôle dans la propreté de l'école et du matériel de classe pour que les enfants puissent se cultiver et s'épanouir dans les meilleures conditions. J'assiste également le service de la restauration scolaire. »

** Agents Territoriales Spécialisés des Ecoles Maternelles*

Véronique GALAS,
Adjoint d'animation



« Animatrice BAFA, je m'occupe de la garderie périscolaire du matin, midi et soir. J'aide au service de la cantine scolaire et effectue l'entretien des locaux de l'école maternelle le soir ainsi que des bâtiments communaux. »

Alexandra GALAS,
Adjoint d'animation



« Je m'occupe de la cantine scolaire pendant midi avec le plaisir d'être avec les enfants et effectue l'entretien des locaux de l'école primaire le soir. »

MISE EN SERVICE DES NOUVEAUX LOCAUX : MAISON DES ASSOCIATIONS ET MAISON FAVIN

Ce projet, démarré au cours de l'année 2014 et après différentes vicissitudes (montage des dossiers, appel d'offres, demande de subventions auprès des différentes collectivités, intervention des différents corps de métiers, arrêt du chantier lié à la pandémie ...) s'est achevé en octobre 2020. Le montant final des travaux s'élève à 660 512€ HT et est financé à hauteur de 76.79% par des subventions (DETR à hauteur de 149 816€, conseil départemental à hauteur de 212 216€, conseil régional à hauteur de 20 000€ et CCPRS à hauteur de 125 144€). La réception des travaux a eu lieu le 26 octobre 2020.

La commune dispose dorénavant de nouveaux locaux, qui devraient répondre notamment à l'attente des associations lorsque la situation sanitaire le permettra, ainsi que de deux « cellules » dédiées à la location.



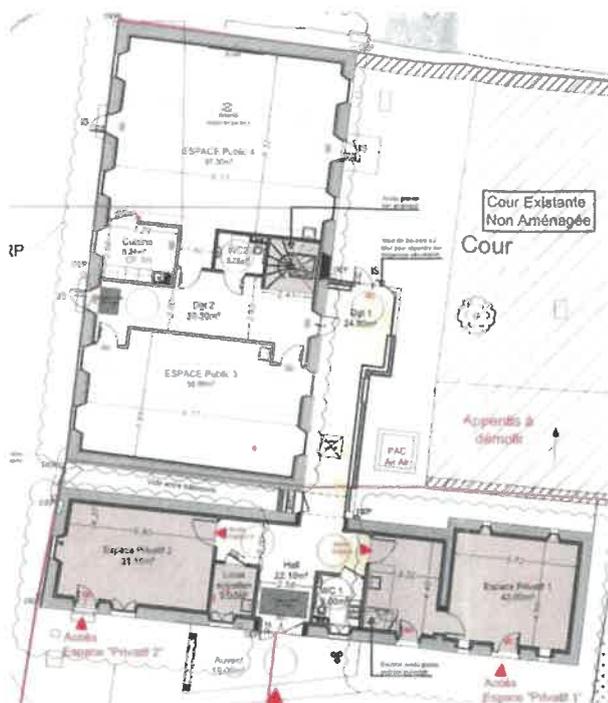
Maison Favin et ancienne école avant les travaux



Pendant les travaux



Maison Favin après les travaux



Plan des nouveaux locaux

Cet ensemble, constitué de l'ancienne école de Pars et de la maison « Favin » est desservi par un hall d'accueil et d'un couloir reliant les deux bâtiments.

La maison « Favin » est devenue un local commercial constitué de deux cellules privatives respectivement de 31m² et de 45m².

Le local de 31m² est loué depuis le premier décembre 2020 à la boulangerie Seveste « Les Gourmandises d'Illona et Jules » de Romilly sur seine. Chaque jour, de 8H à 12H30 à l'exception du lundi, Anne- Marie, mise à disposition par la commune, vous accueille pour vous servir pain, viennoiseries, pâtisseries ... **Il s'agit d'un véritable service mis à la disposition des habitants.**

L'autre local de 45m² est actuellement disponible à la location pour tout type de commerce. Compte tenu d'une salle d'attente contiguë, il pourrait accueillir une profession libérale. **TOUTE INFORMATION PEUT ETRE OBTENUE AUPRES DE LA MAIRIE POUR LA LOCATION DE CE LOCAL DE 45m².**

L'ancienne école de Pars a été réaménagée en deux espaces publics de 87m² et 57m². La plus grande salle est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un coin cuisine rapide. Ces salles seront mises à disposition des associations de la commune. Elles pourront être aussi louées à des personnes extérieures. Les tarifs de locations seront transmis ultérieurement.

L'EAU DE LA COMMUNE

Petit rappel : le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) est actuellement maître d'ouvrage sur 5 compétences : L'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la démolition.

Au niveau local, la gouvernance du SDDEA est représentée par le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le COPE assure entre autres, la gestion quotidienne du service de l'eau, décide de sa politique d'investissements, du prix de la vente de l'eau aux abonnés... Il doit s'assurer de la qualité de l'eau, de l'équilibre financier de son service, en fonction des actions (travaux, maintenance, investissements) menées sur son réseau d'eau potable et d'assainissement, du respect de la réglementation et de la sécurité d'accès aux ouvrages. Le SDDEA compte actuellement 147 COPE.

La commune de Pars Les Romilly fait partie du **COPE Pars /Gélannes**. Notre commune est représentée par deux élus : Philippe Cain, en qualité de Président et de Michel Picard en qualité de suppléant.

Quelques chiffres relatifs au COPE Pars/Gélannes : 786 abonnés pour 1580 habitants, 72 812 mètres cube d'eau distribués en 2019, avec un rendement du réseau de 87%.

En 2021, le prix de l'abonnement reste stable. Le prix du mètre cube d'eau sera de 1.06€ HT /1.04€ HT en 2020.

Dans le cadre du contrôle sanitaire prévu par arrêté préfectoral, l'eau de la commune est analysée de manière périodique et la dernière analyse en date du 22 décembre 2020 montre des résultats respectant les normes, à l'exception du taux de nitrates de 58mg/L, légèrement supérieur à la norme de 50mg/L.

Suite à cette concentration en nitrate dépassant la norme, la commune se fournit pour distribuer régulièrement depuis avril 2018, des bouteilles d'eau pour **les personnes fragiles sur certificat médical, les nouveaux nés et femmes enceintes**. Par conséquent, **l'approvisionnement en bouteilles n'est pas gratuit** et génère un coût supplémentaire pour le COPE.

Quel est le coût de cette distribution d'eau pour le COPE Pars /Gélannes ?

En 2019, la distribution des bouteilles d'eau a représenté une facture totale de 8 500€ (environ 2/3 pour la commune de Pars et 1/3 pour la commune de Gélannes) entrant en dépense au budget du COPE, **supportée par l'ensemble des habitants de la commune**.

Lors de l'ouverture ou la fermeture des compteurs, merci de prévenir le SDDEA via le secrétariat de mairie.

ÉCOLE

LES ELEVES, DES CITOYENS EN DEVENIR



ELA : « Mets tes baskets et combats la maladie ! »

Tous les enfants de l'école ont aidé l'association ELA pour les enfants atteints de leucodystrophie. Le vendredi 16 octobre 2020, les élèves de la maternelle aux CM2 ont chaussé leurs baskets et ont participé à des épreuves sportives.

Les élèves, grâce à leurs familles ont collecté 826 euros pour l'association ! Une très belle somme pour aider les enfants malades !

Les épreuves sportives :



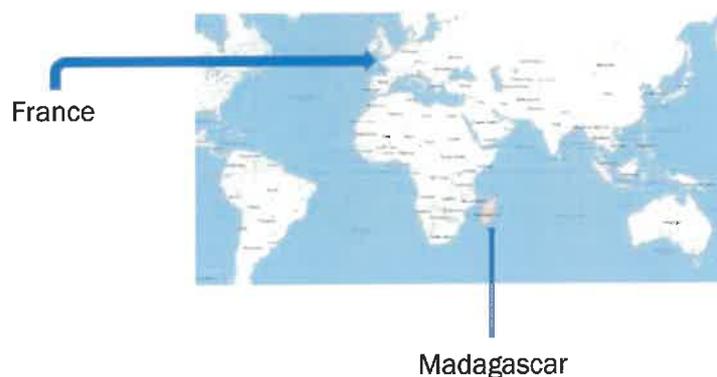
La course à pied



Le saut en hauteur

COLLECTE DE PILES A L'ECOLE

Pour l'école de Madagascar, les élèves de l'école collectent des piles usagées en association avec les « piles solidaires ». Grâce à cette action, les enfants de Madagascar pourront avoir de l'électricité dans leur école. Pour cela, il y a des cartons à disposition dans l'école. Les élèves autant que les maîtresses et les parents ont le droit d'y déposer toutes leurs piles usagées. L'objectif pour l'association est de collecter 80 tonnes de piles !



C'EST L'AUTOMNE A L'ECOLE !

L'automne est arrivé ! Il est bien là avec son vent qui souffle, les feuilles qui volent et la pluie qui tombe !!! Comme chaque année, à la même période, la classe maternelle prend des couleurs automnales : les enfants ont réalisé des empreintes de feuilles d'arbres à la peinture : les Petits ont utilisé les feuilles comme tampons et les Moyens/Grands ont tamponné le tour des feuilles avec les couleurs de l'automne.



« Impressions d'automne »
(Fresque des Petits/Moyens/Grands)



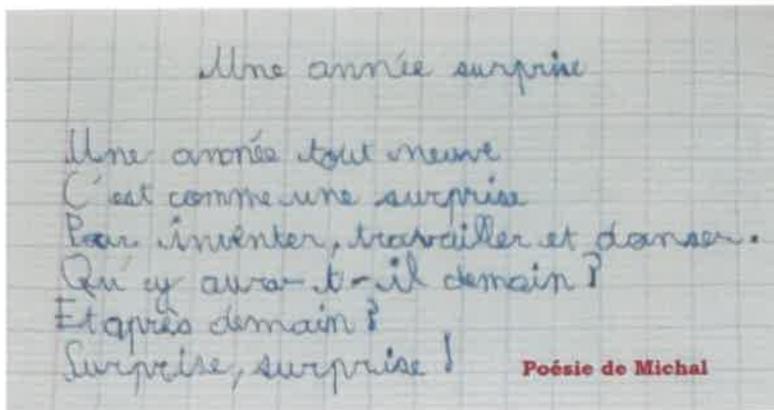
« Feuilles dans le vent ! » (fresque réalisée par les Grands) : fond à l'encre et empreintes de feuilles.

LA VENUE DU PERE NOËL

Le Père Noël est venu à l'école le vendredi matin, 18 décembre 2020.

Il a apporté des brioches au sucre avec un jus de fruits et des chocolats.

Madame Brissy, une professeure de musique du Conservatoire de Romilly-sur-Seine est intervenue auprès des élèves de la Grande section de maternelle aux CM2 et leur a appris des chants de Noël.



Pour la nouvelle année, notre classe a préparé des cartes de vœux pour nos familles. Nous avons peint et écrit puis nous avons posté notre carte dans la boîte aux lettres du village.

Les CP- CE1 et CE2 souhaitent une **heureuse année 2021** à tout le monde !



Devant l'école avec notre enveloppe...

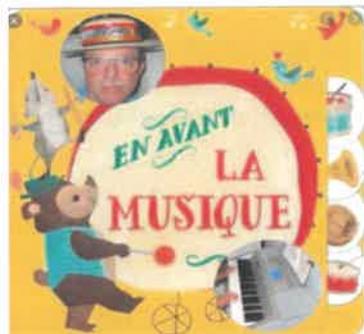


A la boîte aux lettres...

L'équipe pédagogique vous souhaite une belle et heureuse année 2021.

ASSOCIATIONS

ACCORDS MAJEURS



Nouvelle année, nouvelles résolutions...

Pourquoi pas apprendre à jouer de la musique ! Pour les enfants, c'est un excellent moyen éducatif qui permet d'apprendre et de parfaire la coordination des mouvements. En cette période de confinement, de plus, c'est une occupation saine et positive.

Pour les plus grands voire les aînés, c'est peut-être l'opportunité de se mettre à jouer ou à rejouer d'un instrument. En quelques mois, vous apprenez les bases du solfège et dès que cela est possible pour pouvez

jouer sur un synthétiseur et vous amuser avec les différents sons d'instruments proposés... En fonction du niveau atteint, vous aurez accès à de plus en plus de partitions allant des années 60 ou avant, jusqu'aux artistes d'aujourd'hui.

N'hésitez plus, venez rencontrer Patrick, musicien au sein de l'association Accords majeurs, le premier cours est gratuit. Contact 06 82 37 78 68.

Adresse de l'association, ruelle du gué (en face la route de Gélannes).

Bonne année musicale à tous !

ASSOCIATION CŒUR DES ILES



vous souhaite ses vœux.

2020 fût une année éprouvante et nous a laissé un goût amer.

Pour cette nouvelle année 2021, Cœur des Îles vous souhaite une année pleine d'espérance, remplie de saveurs exotiques.

Meilleurs vœux à tous

COMMUNICATION

- **Mise en place de l'application [www. Panneau pocket.com](http://www.Panneau-pocket.com)**



Panneau Pocket est un panneau d'information à portée de main. C'est une application mobile simple et efficace qui permet aux mairies et aux intercommunalités d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones. L'objectif est d'avoir, partout et tout le temps, toutes les informations de la mairie.

Depuis début janvier 2021, cette application gratuite et téléchargeable sur tout téléphone mobile est mise en place par la mairie de Pars. Elle permet ainsi de vous envoyer des alertes, des actualités au quotidien ...

Panneau Pocket est un véritable outil de proximité et un trait d'union entre la mairie et les habitants de la commune. **N'hésitez pas à télécharger cette application.**

- **Futur site internet de la commune**

Un recensement des entreprises et associations de la commune, qui veulent figurer sur ce nouveau site, est en cours. Tout président d'association ou dirigeant d'entreprise, souhaitant être intégré au futur site doit remplir le questionnaire se trouvant en fin de ce bulletin et le retourner au secrétariat de la commune au plus tard pour le 20 février 2021.

INFOS DIVERSES

- **Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne : ADAU**

Les services de l'Etat ont mis en place le site ADAU pour l'Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme ADAU. Il permet aux particuliers de les aider à remplir le formulaire administratif « CERFA » et à lister les pièces à fournir. Il faut créer un compte (France Connect par exemple) et se laisser guider.

L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme est en ligne

Après une phase expérimentale qui a permis de recueillir les avis des utilisateurs, le ministère de la Transition écologique et Service-public.fr mettent en ligne la version définitive de l'Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU).

Cette démarche offre la possibilité de constituer en ligne un dossier en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

Destinée aux particuliers comme aux professionnels, l'ADAU permet aux usagers d'être guidés au plus près de leurs besoins pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues. Cette démarche réduit les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à une demande d'autorisation d'urbanisme.

L'internaute renseigne en premier le lieu ses travaux : il peut désigner précisément la parcelle concernée sur une carte interactive réalisée par l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière.) Il est ensuite guidé par une série de questions en fonction notamment du type de travaux envisagé et de son projet.

- **Paiement en ligne de vos factures communales**

Le décret 2018-689 du 1er août 2018 prévoit la mise à disposition par les administrations publiques d'un service de paiement en ligne à destination de ses usagers.

La commune de Pars a adhéré au service PayFip via le site de la DGFIP. Les usagers ont désormais la possibilité de régler leur facture par internet : soit par prélèvement unique soit par carte bancaire. Pour tout complément d'information, le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition.

- **Inscription sur les listes électorales**

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. D'après un projet de loi présenté en Conseil des ministres le 21 décembre 2020, les élections régionales 2021 auront lieu en juin. Elles se dérouleront soit les 13 et 20 juin 2021, soit les 20 et 27 juin 2021. Les dates officielles des élections régionales doivent être précisées dans un décret à paraître. Les deux tours des régionales 2021 auront lieu un dimanche. Les électeurs pourraient voter les mêmes jours aux élections départementales, qui ont lieu aussi en 2021 et qui, comme les régionales, comportent deux tours.

- **Cérémonie du 11 novembre 2020**

La cérémonie s'est déroulée en comité très restreint en tenant compte des préconisations liées aux restrictions sanitaires face à la pandémie COVID 19, permettant ainsi d'honorer les morts pour la patrie au cours de la guerre de 1914- 1918.

- **Distribution des bouteilles d'eau pour les personnes fragiles**

Depuis fin 2020, le lieu de distribution des bouteilles d'eau s'effectue dans le bâtiment communal situé « ruelle des Ecoles ».

Nouveau calendrier du premier semestre 2021 : 6 février, 20 mars, 24 avril, 5 juin et 17 juillet.

- **Réseau d'assainissement collectif : rappel de civisme**

Pour éviter les dépenses liées à l'entretien du réseau d'assainissement (interventions pour réparations) et notamment leur incidence sur les factures des abonnés, nous pouvons compter sur le civisme de chacun de ne jeter que le papier toilette, à l'exception des lingettes, aquatubes et objets non biodégradables obstruant le fonctionnement des pompes de relevage.

INFOS PRATIQUES

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La gestion de la Salle Polyvalente est assurée par la commune.

Toute demande de réservation est à effectuer auprès du secrétariat de la mairie ;
Le règlement intérieur est rappelé lors de chaque état des lieux qui est réalisé avant et après chaque location.

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 16 septembre 2019, pour toute réservation à partir de cette date, sont demandés à la réservation :

- un chèque de caution de 800 € aux habitants du village ou de 1 500 € aux habitants extérieurs ;
- un chèque d'acompte égal à 50 % du prix de la location ;
- un chèque de caution de 250 € pour le ménage.

Les tarifs sont les suivants :

Habitants de Pars Lès Romilly	Location week-end	250 €
	Location week-end (3 jours)	350 €
Associations de Pars Lès Romilly	Location week-end (1 location gratuite par an)	100 €

Habitants autres communes	Location week-end	700 €
	Location week-end (3 jours)	800 €
Associations autres communes	Location week-end	300 €

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Suite à l'arrivée de Madame SIMETTE, les horaires d'ouverture de la mairie ont évolué, permettant une plus grande amplitude horaire afin de mieux accueillir les administrés.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8H00- 18H00	8H00- 18H00	9H00- 12H00 13h00-17h00	8H00-12H00 13H00-18H00	8H00- 17H00

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU DEPOT DE PAIN

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	8h00-12h30	8h00-12h30	8h00-12h30	8h00-12h30	8h00-12h30	8h00-12h30

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE
PERIODE ETE du 01 juin au 30 septembre
(Fermeture les jours fériés)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h00-14h00	7h00-14h00	7h00-14h00	7h00-14h00	7h00-14h00	7h00-14h00	9h00-12h00

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE
PERIODE HIVER du 01 octobre au 31 mai
(Fermeture les jours fériés)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-18h00	9h00-12h00
Après-midi	14h30-18h00	Fermé	14h30-18h00	Fermé	14h30-18h00		Fermé



Jours de collecte des déchets ménagers : tous les lundis



Jours de collecte des déchets recyclables, tous les mardis, semaines paires.

PROTEGEZ LA NATURE EN DEPOSANT VOS DECHETS A LA DECHETERIE

ATTENTION DANGER

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :



avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ; tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;

- **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des **appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



**Bulletin d'inscription pour le nouveau site internet
de la commune de Pars les Romilly**
à retourner au plus tard le 20 février 2021

Dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet de la commune de Pars les Romilly, une page sera dédiée aux entreprises / associations communales.

Si vous souhaitez y être référencé, nous vous remercions de bien vouloir remplir ce bulletin et le retourner à la mairie 73 rue Nationale 10100 Pars les Romilly ville.parslesromilly@orange.fr - tel 03.25.24.85.15

Entreprise/ association (dénomination) :

.....

Activité/Prestations :

.....

.....

.....

Coordonnées :

.....

.....

Contact :

Adresse mél :

Téléphone :

Autre :

J'autorise la commune de Pars les Romilly à diffuser gratuitement le contenu de cette page sur le futur site internet de la commune.

Fait à Pars les Romilly, le
Nom Prénom (représentant légal)
Signature

